



SOMMAIRE : Page 2 Enseignement supérieur • CO-Psy • Page 4 Retraites • Décentralisation • Recrutements • Surveillance • Page 6 Débats entre confédérations • Sécurité sociale • Page 7 STS • Langues vivantes

DERNIÈRE MINUTE

Nouvelle journée d'action interprofessionnelle le 19 juin à l'appel de la CGT, FO, la FSU et l'UNSA. D'autres initiatives seront décidées lors de la réunion des fédérations de l'Éducation nationale le 13 juin. Le ministère a annoncé les dates des trois tables rondes : 17 juin, fin de carrière, 19 juin, débat sur l'Éducation nationale et le 24 juin, évolution des carrières.

Table ronde du 10 juin

On ne peut pas en rester là

Concessions sur la décentralisation, presque rien sur le reste

La table ronde du mardi 10 juin en présence de MM. Sarkozy, Ferry, Darcos et Devedjian et de leurs directeurs de cabinet a été l'occasion d'annonces qui marquent un premier recul du gouvernement sur le projet de décentralisation. Vous trouverez dans cette US le texte du communiqué des ministres. Il est à mettre à l'actif du mouvement exceptionnel mené dans l'Éducation nationale. Mais ces reculs restent limités.



© THIERRY NECTOUX

Sur tous les autres dossiers éducatifs (budget, recrutement, conditions de travail, carrières, surveillance et emplois-jeunes ainsi que sur le dossier retraites), les concessions gouvernementales sont marginales. Il faut donc poursuivre l'action sous toutes ses formes pour obtenir davantage. Le gouvernement reste sur sa logique de réduction des dépenses publiques et ne s'engage pas à remplacer intégralement les départs en retraite. Il laisse croire à l'opinion qu'il aurait troqué des concessions sur la décentralisation contre une paix sociale sur le baccalauréat et les retraites. Évidemment, il n'en est rien. Le SNES a toujours dit qu'il n'utiliserait pas le boycott des examens comme un moyen d'action. Dès le soir du 10 juin il a tout fait pour convaincre les autres organisations de la nécessité de poursuivre dès le 12.

Décentralisation : nous demandons le retrait des volets formation et éducation de l'avant-projet de loi ; nous faisons de la réduction des inégalités entre Régions, départements et établissements un objectif central du système éducatif qui doit mobiliser l'État, les divers échelons >>> *Suite p. 2*

Mobilisation massive à Marseille

La manifestation marseillaise du 12 juin a marqué un nouveau temps fort dans le mouvement actuel dans l'Éducation nationale. 200 000 personnes ont en effet suivi le parcours allant du Vieux Port au Stade Vélodrome (dont l'accès a cependant été refusé aux manifestants), en passant par la Canebière. Gérard Aschieri (FSU), Bernard Thibault (CGT), Alain Olive (UNSA) et Marc Blondel (FO) ouvraient la marche. Le secrétaire général de la FSU s'est félicité d'une mobilisation massive, solidaire et responsable, qui s'étend dans la durée. « Notre revendication de réelles négociations a un soutien très large, a-t-il déclaré. Ce ne sont pas quelques irréductibles dans un village gaulois, mais une très large majorité de citoyens qui demandent des négociations. »

Violences policières

Mardi 10 juin, à la fin de la manifestation, place de la Concorde, les forces de police sont intervenues avec une rare brutalité. Le SNES a immédiatement protesté auprès du ministère de l'Intérieur (voir son communiqué de presse page 5).



© Daniel Maunoury

Lutte contre l'homophobie : « Marche des fiertés » le 28 juin 2003

Sur le thème de la lutte contre toutes les discriminations, la « Marche des fiertés lesbiennes, gaies, bi et trans » aura lieu à Paris le samedi 28 juin prochain ; départ du cortège à 14 h, place d'Italie.

Comme en 2002, le SNES sera présent avec sa banderole « Construire une école sans homophobie », sous laquelle nous donnons rendez-vous à tous les personnels de l'éducation, épris de justice et d'égalité.

G8 à Évian

Les syndicats étaient fortement représentés lors du contre sommet « altermondialiste » à Évian, proposant notamment un plan de relance mondial. La FSU, le SNES, les personnels en lutte étaient présents dans les cortèges.



© Daniel Maunoury



Edito

L'Éducation nationale n'a jamais connu un tel mouvement. Des grèves et des manifestations répétées depuis plus de 10 mois, des grèves reconductibles de plusieurs semaines, des milliers d'établissements et des centaines de milliers de personnels entrant tour à tour dans le mouvement, un foisonnement d'initiatives spectaculaires en direction de l'opinion publique, c'est une véritable lame de fond qui porte l'Éducation nationale dans sa mobilisation contre les choix gouvernementaux. Ce mouvement porte des revendications précises qu'il met en avant. Il suscite aussi des analyses souvent réductrices comme celle d'un Luc Ferry qui n'y voit que l'effet du malaise enseignant et de l'usure des profs en fin de carrière ! Mais si l'opinion publique apporte à ce mouvement un soutien aussi spectaculaire, c'est qu'elle a bien compris qu'il était porteur, non d'intérêts corporatistes, mais de l'intérêt général (priorité à l'Éducation nationale, qualité des services publics sur l'ensemble du territoire, solidarité et lutte contre les inégalités sociales).

Dans un tel contexte, il fallait à tout prix éviter le piège du bac qu'a essayé de nous tendre un gouvernement qui porte l'entière responsabilité du blocage et qui a différé ses « annonces » jusqu'à l'avant-veille du bac. Nous avons donc fait le double choix, d'une part, d'affirmer notre opposition à toute forme de boycott des examens et, d'autre part, de ne pas rentrer dans le rang pour cause d'examen, en appelant à poursuivre le mouvement et en mettant les « annonces » de la table ronde du 10 juin sous pression d'une éventuelle nouvelle grève le 12 juin. Ce choix finalement partagé par la FSU et les autres fédérations de l'Éducation semble avoir été bien compris de l'opinion et des candidats.

Les « annonces du 10 juin » marquent un recul partiel du gouvernement sur la décentralisation (autonomie des établissements, transfert des CO-Psy, des assistants sociaux et des médecins scolaires). Certains « jusqu'au boutistes », plus préoccupés de radicalisation du mouvement que d'obtenir des résultats, parlent de « miettes ». Ce recul, c'est une première pour ce gouvernement, doit au contraire être pris comme un encouragement par tous les salariés. C'est ce que soulignaient ensemble, au niveau interprofessionnel, les confédérations CGT, FO, l'UNSA et la FSU, le soir du 10 juin. Ce recul reste évidemment très insuffisant : le transfert maintenu des TOS et le refus de revenir sur le dossier MI-SE sont inacceptables ; les mesures concernant les retraites ne touchent qu'à la marge un projet dont il faut obtenir le retrait.

Il n'est donc pas question d'en rester là !

Aujourd'hui 12 juin, nous sommes en grève, ce qui n'a pas empêché le déroulement normal du bac. Démonstration est ainsi faite du sens des responsabilités de notre mouvement. Il faut maintenant aller plus loin.

Les personnels de l'Éducation nationale ne gagneront pas seuls la bataille des retraites. Le SNES et la FSU mettront tout en œuvre pour donner un élan supplémentaire à une mobilisation interprofessionnelle encore puissante. Il s'agit de contraindre le gouvernement à la réouverture des négociations sur d'autres bases, à laquelle aspire une majorité de plus en plus large de l'opinion publique. Nous ne relâcherons pas non plus la pression en ce qui concerne l'Éducation nationale. Les fédérations se retrouvent le 13 juin pour faire de nouvelles propositions pour les tout prochains jours. Et c'est dès maintenant qu'il faut préparer une rentrée qui sera forcément exceptionnelle.

Le conseil national doit en discuter les 24 et 25 juin. N'hésitez pas, d'ici là, à nous donner votre avis.

Bernard Boisseau, cosecraire général



MOUVEMENT INTRA 2003

Dans les circonstances exceptionnelles actuelles, les calendriers académiques du mouvement intra sont souvent modifiés. Quelle que soit la situation, et dans le cadre de la mobilisation de la profession, le SNES et ses élus entendent assurer pleinement leur rôle dans l'information et la défense des collègues. À chaque étape des mutations, vous pouvez compter sur eux. Evolutions du calendrier des commissions paritaires, publication des barres, résultats individuels pour les collègues syndiqués (avec votre code personnel)... : consultez régulièrement les sites Internet des sections académiques (liste parue dans l'US n° 583 du 7 mars 2003, supplément spécial « Mouvement intra 2003 », ou via le site national www.snes.edu).

AFFECTATION DES STAGIAIRES IUFM

En vue du groupe de travail ministériel d'août, le SNES a édité une fiche syndicale d'affectation des lauréats des concours. Elle est disponible dans les sections académiques et au secteur formation des maîtres. Il est possible aussi de la télécharger sur le site www.edm.snes.edu.

Enseignement supérieur

Chronique
d'un report

Face à l'ampleur des réactions hostiles à son avant-projet de loi sur les universités (voir l'US n° 587), le ministre Luc Ferry, sous la pression des revendications dans toute l'Éducation nationale, annonce le report du projet à octobre et déclare que la discussion est ouverte. Enfin ! Il est déplaisant de constater que, dans ce dossier, comme ailleurs, le gouvernement a fait preuve de légèreté, d'incompétence dans le dialogue social et de dogmatisme incompatible avec la démocratie la plus élémentaire.

Début mai en effet, le ministère communique à certaines organisations syndicales un avant-projet de loi « sur l'autonomie des universités », en 25 fiches qui modifient en profondeur la loi Savary (1984). Les syndicats sont priés de transmettre leurs commentaires dans la semaine, un CNE-SER étant convoqué le 19 mai, un CSE le 22 en vue d'un vote au Parlement courant juin. Immédiatement, l'intersyndicale de l'enseignement supérieur désavoue le procédé, le ministre concède alors un CNE-SER supplémentaire le 26 mai, « pour laisser le temps du débat ».

Mais quel débat si, dans les universités, sur le terrain, aucune information ne permet de le mener sérieusement ? Un front commun syndical (FSU, UNSA, CGT, SGEN, FO, UNEF, UNL) décide de quitter le CNESER du 19 et le CSE du 22 (avec le soutien de la FCPE), après lecture d'une déclaration commune. De plus, l'intersyndicale de l'enseignement supérieur décide d'organiser un forum sur l'enseignement supérieur le 26 mai, et de ne pas se rendre à la deuxième convocation du ministre. Entre-temps, un nouveau projet est adressé aux organisations syndicales, nommé désormais « loi de modernisation des universités », le CNESER du 26 est repoussé au 2 juin.

Qui peut être contre la modernisation ? Qu'à cela ne tienne, l'intersyndicale (FSU, UNSA, FO, CGT, UNEF) repousse son forum au 2 juin et le baptise « forum unitaire sur les enjeux de l'enseignement supérieur ». L'Éducation nationale flambe, grèves et manifestations, c'en est trop pour le ministre qui jette provisoirement l'éponge le 30 mai. Le forum unitaire est un succès : il réunit une centaine de personnes, enseignants, chercheurs, personnels non enseignants, étudiants, venues d'au moins 20 établissements, dont toutes les universités parisiennes. Dans les régions, des assemblées générales se tiennent, plus de 50 universités se sont déjà prononcées contre le projet Ferry par des votes de conseil d'administration. Il est décidé de maintenir la pression, car ce report tactique ne signifie pas retrait.

Parallèlement, il faut avancer des revendications car la loi de 1984 peut être améliorée dans le sens d'une plus grande démocratie dans le fonctionnement des établissements, d'un meilleur accueil pour la réussite des étudiants, par exemple.

Le désengagement budgétaire de l'État est stigmatisé, la baisse des crédits de la recherche notamment. L'introduction du LMD ne doit pas être le prétexte à une déréglementation des études supérieures, dont les diplômes nationaux sont les garants de qualité. Les mouvements se poursuivent donc, avec l'implication des étudiants et des personnels. ■

Jean-Hervé Cohen

Concessions significatives sur la décentralisation, presque rien sur le reste (Suite de la page 1)

de l'Éducation nationale et les collectivités. Nous demandons que l'on renforce les liens qui unissent les personnels autour de cet objectif, et donc, nous demandons l'arrêt du transfert des personnels.

Le gouvernement a proposé un article additionnel qui fixe le cadre des missions de l'État et une évaluation publique. Cet article devrait avoir des conséquences sur la rédaction du texte. Il a renoncé au transfert des CO-Psy, des assistantes sociales et des médecins scolaires mais il persiste à transférer les TOS, avec cependant « un cadre d'emploi » qui fixera leurs missions au sein de l'Éducation nationale. Ce dispositif ne garantit pas, à terme, la pérennité de ces personnels et le maintien de leurs missions au sein du

service public. Le ministre de l'Intérieur s'est dit ouvert à des reformulations sur la sectorisation des collèges et la formation professionnelle mais il ne renonce pas au transfert de ces compétences. Luc Ferry a annoncé un groupe de travail sur « la demande de services publics régionaux d'information et d'orientation » ; cette formule pourrait faire revenir par la fenêtre ce que nous avons fait sortir par la porte. Enfin, la dangereuse expérimentation d'un renforcement de l'autonomie des établissements est retirée de l'avant-projet de loi et renvoyée à l'écriture d'une nouvelle loi d'orientation sur l'éducation en 2004.

Aides-éducateurs et surveillants : nous demandons le maintien et l'amélioration du

statut de MI-SE par la reconduction du recrutement et la restitution des 5 600 emplois supprimés ; nous demandons que les missions remplies par les aides-éducateurs soient pérennisées par des emplois statutaires de la fonction publique et que soit abandonné le statut précaire d'assistant d'éducation. C'est le blocage complet sur ce dossier. Le statut d'assistant d'éducation vient d'être publié au JO. Il confirme toutes nos craintes. Seule concession : 80 millions d'euros de crédits pour le 1^{er} degré. C'est la restitution de la moitié des gels de crédits décidés par le gouvernement.

Budget, recrutement, remplacement, précarité : nous demandons que des listes complémentaires soient établies pour pourvoir

Publicité



EN CHAQUE

Attentifs, fascinés, émerveillés. À cinq ans, ils le sont tous. Mais comment faire pour qu'ils le restent tout au long de leur scolarité ? Chez Sony, d'outils adaptés : caméscopes numériques, tableaux interactifs, ordinateurs portables pour préparer les cours et projecteurs pour les animer... Ils à évaluer vos besoins et d'une assistance continue pour vous permettre d'en tirer le meilleur. Résultat : la possibilité pour vous d'en faire de

tous les postes aux concours 2003 ; nous demandons le retour à une programmation des recrutements afin de remplacer intégralement les départs à la retraite et entamer un processus d'amélioration des conditions de travail, de la couverture des remplacements et de résorption de la précarité ; nous demandons au ministère de renoncer à son plan de « régularisation des surnombres » qui touche l'équivalent de 5 000 à 7 000 équivalents-emplois, d'abroger le recours aux vacataires, de transformer des crédits et des HS pour titulariser les personnels précaires ; nous demandons le réemploi et la stabilité de rémunération de tous les non-titulaires et des prérecrutements ciblés.

Aucun engagement n'a été pris sur l'ensemble de ce dossier. Luc Ferry a dit publiquement qu'on ne pourrait appliquer à

l'Éducation Nationale le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux, mais il ne dit pas qu'il remplacera tous les départs. L'absence de consignes sur les listes complémentaires est un signe négatif. Il n'a pas fermé la porte à une discussion sur la précarité.

Carrières, retraites : nous exigeons l'abandon du plan Fillon et une négociation sur de tout autres bases n'excluant aucune hypothèse de financement. Nous avons demandé le rétablissement du CFA et de la CPA sous leur forme antérieure et une discussion sur la façon de prendre en compte les années d'études, sans recours au rachat prohibitif qui nous est proposé. Nous demandons des mesures urgentes d'amélioration des carrières pour les oubliés de 1989, pour les débuts et fins de carrière et la réouverture du dossier des reclassements.

Le gouvernement passe en force le projet Fillon. Il fait quelques concessions sur le rachat des années d'études, les bonifications pour enfant et la prise en compte des temps partiels. Mais ces acquis restent à la marge. Il ouvre des groupes de travail sur la mobilité des enseignants au sein de la fonction publique et sur les fins de carrière.

On le voit, le gouvernement a dû bouger sur quelques points. Il est très important pour nous que les CO-Psy, les assistantes sociales et les médecins retrouvent le giron des équipes éducatives. Le Premier ministre doit reculer sur un des projets qui lui tenaient le plus à cœur. Mais l'ensemble est très décevant. Un tel mouvement doit déboucher sur des acquis substantiels que nous allons continuer d'exiger avec détermination. ■

Denis Paget

CO-Psy

Premiers reculs, il faut poursuivre !

Les annonces faites par les ministres le 10 juin constituent incontestablement le signe du recul d'un gouvernement qui depuis plusieurs mois ne cessait de répéter que les transferts n'étaient pas discutables. C'est aussi la preuve du chemin que nous avons parcouru depuis le 8 décembre, des pièges que nous avons évités, de la solidarité que nous avons contribué à construire au quotidien sur le terrain avec les enseignants et toutes les autres catégories de personnels.

Mais le compte n'y est pas !

En persistant dans sa volonté de transférer les personnels TOS, le gouvernement signifie sa volonté de continuer dans la voie de la décentralisation et du démantèlement de l'Éducation nationale, se laissant la possibilité d'étendre ultérieurement ces mesures.

Tout particulièrement dans notre secteur, le ministre persiste dans son intention de réunir un groupe de travail très rapidement, « pour réfléchir sur les demandes de services régionaux d'information et d'orientation ». Bien qu'il ait été réaffirmé que le projet de loi ne contiendrait rien sur l'information et l'orientation, ceci fait planer une menace sur nos missions et sur l'avenir des CIO, non évoqués lors de la table ronde, pas plus que les DRONISEP. Tout nous conduit donc à poursuivre pour obtenir le retrait du volet « Éducation » dans son intégralité, et à rester mobilisés aux côtés des autres personnels.

Beaucoup de ceux qui dès mars nous conseillaient de nous préparer à des missions régionalisées, développent aujourd'hui l'idée qu'une redéfinition des missions serait nécessaire pour les rendre plus « lisibles » et plus compatibles avec les attentes des Régions.

Ces derniers mois devraient être une leçon pour ceux qui se répandent sur la perte de repères et l'absence d'identité professionnelle forte chez les CO-Psy ! Ils ont montré au contraire l'ancrage profond du métier dans le champ de la psychologie et non comme supplément d'âme, ainsi que les ressources nouvelles sur lesquelles s'appuyer. L'échange et le foisonnement d'idées de cette période ne doivent pas être perdus, ni pour l'histoire du métier, ni pour les batailles que nous allons devoir mener encore dès la rentrée.

C'est pourquoi nous proposons pour le mois d'octobre d'organiser un colloque sur le thème « CO-Psy, quelle fonction sociale ? Quelle professionnalité ? Quel service ? »

Bien loin d'être déconnectée de l'action, sa préparation sera l'occasion de poursuivre notre campagne d'explication sur les dangers de la décentralisation et le modèle d'école auquel elle correspond. ■

Catherine Remermier

**ADOLESCENT SOMMEILLE UN ENFANT DE 5 ANS.
NOUS POUVONS VOUS AIDER À LE RÉVEILLER.**

CHANGING



THE WAY



WE



COMMUNICATE*

SONY®

Sony est une marque déposée de Sony Corporation au Japon

*Mieux communiquer pour mieux se comprendre

nous avons rencontré beaucoup d'enseignants et nous avons pensé à eux en développant une gamme sont tous conçus pour fonctionner ensemble. Et ils bénéficient tous de conseils personnalisés pour vous aider même avec vos élèves.

www.sonybiz.net/education

Communiqué des ministères de l'Intérieur et de l'Éducation nationale à l'issue de la table ronde du 10 juin 2003

Comme convenu la semaine dernière, lors de rencontres bilatérales avec chacune des organisations syndicales de l'Éducation nationale, M. Nicolas Sarkozy, ministre de l'Intérieur, de la Sécurité intérieure et des Libertés locales et M. Luc Ferry, ministre de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche assistés de M. Xavier Darcos et M. Patrick Devedjian, ministres délégués, ont reçu ce jour les organisations en séance plénière afin de leur apporter de premières réponses aux préoccupations et interrogations exprimées par les enseignants à propos des projets du gouvernement en matière de décentralisation.

Nicolas Sarkozy a confirmé que l'ensemble des dispositions de l'avant-projet de loi de décentralisation concernant l'éducation étaient proposées à la concertation.

Il a par ailleurs fait part immédiatement de plusieurs propositions.

La réaffirmation dans le projet de loi sur la décentralisation des missions de l'État dans le domaine de l'éducation. Celle-ci est un service public national dont le fonctionnement est assuré par l'État qui est garant du contenu des enseignements, de la délivrance des diplômes, du recrutement et de la gestion des personnels enseignants et des cadres du système éducatif, de la répartition des moyens, de la régulation de l'ensemble du système, du contrôle et de l'évaluation des politiques éducatives. Le rappel dans le texte des objectifs de la décentralisation. L'association des collectivités territoriales doit permettre un développement du service public de l'éducation nationale de la même façon que leur implication dans le domaine immobilier a permis une amélioration remarquable de la situation des établissements.

L'inscription de modalités d'évaluation de l'exercice des compétences permettant de veiller au respect du principe d'égalité entre les usagers du secteur public.

Un nouvel article récapitulatif les points 1, 2 et 3 a été remis aux organisations syndicales et fera l'objet d'une réunion technique avec elles sous 10 jours.

Le renvoi à la loi d'orientation sur l'éducation des dispositions expérimentales visant à renforcer l'autonomie des établissements publics locaux d'éducation.

Les missions transférées aux collectivités territoriales seront l'accueil, la restauration, l'hébergement, ainsi que l'entretien général et technique des établissements.

En ce qui concerne les personnels qui seront transférés, une négociation démarrant dès la semaine prochaine organisera la création d'un cadre d'emploi spécifique pour ceux qui choisiront de l'intégrer, précisant leur appartenance à l'équipe éducative et leur régime de travail et confirmant qu'ils continueront à exercer leur mission dans le cadre des établissements scolaires. Des dispositions pourraient aussi assouplir les délais de mise en œuvre.

Pour sa part, Luc Ferry a confirmé que la préparation du débat national sur l'avenir de l'école sera engagée dès la semaine prochaine, dans la perspective d'une nouvelle loi d'orientation. Celle-ci sera un cadre plus adapté que la loi de décentralisation pour préciser les conditions dans lesquelles pourra être développée l'autonomie des établissements.

Dans ce cadre, une réflexion sera conduite afin de définir la politique d'emploi du ministère de l'Éducation nationale en tenant compte des évolutions démographiques, notamment dans le premier degré. Dans l'immédiat, les crédits mis en réserve seront rendus disponibles à hauteur de 80 M€ pour que la rentrée 2003 se déroule dans les meilleures conditions telles que prévues par le budget 2003. Cette mesure permettra notamment de faciliter la mise en place des assistants d'éducation dans le premier degré et d'assurer au mieux les activités pédagogiques et les actions de formation.

En accord avec M. Delevoye, retenu au Parlement, la question des métiers de l'éducation et des fins de carrière a également été évoquée.

En ce qui concerne les métiers de l'éducation, le gouvernement s'est engagé à préciser à l'occasion du débat parlementaire certaines mesures du projet de loi sur les retraites : pour les enfants nés avant 2004, les femmes qui ont eu un enfant avant de travailler bénéficieront de la même bonification que celles qui ont eu un enfant pendant leur période d'activité ; le rachat d'années d'études sera ouvert à tous les fonctionnaires dans la limite de trois ans. La suppression de la condition d'un lien avec le concours passé sera proposée par amendement. Les modalités financières facilitant le rachat seront définies dans les meilleurs délais.

Les ministres ont souligné toute l'importance de dispositions du projet de loi sur les retraites qui améliorent les conditions de prise en compte du temps partiel : toutes les années passées en temps partiel seront comptées comme des années pleines pour la durée d'assurance. Les années passées en temps partiel pour élever un enfant de moins de trois ans seront comptées comme des années pleines non seulement pour la durée d'assurance mais aussi pour le calcul de la retraite.

D'autre part, le travail se poursuivra sur les évolutions de carrière et la gestion des fins de carrière à l'occasion de groupes de travail associant les ministères concernés qui comporteront notamment : un groupe de travail destiné à tirer tous les avantages des dispositions du projet de loi sur la mobilité des enseignants au sein de la fonction publique sera mis en place dans les prochains jours ; un autre groupe de travail siègera immédiatement sur la gestion des fins de carrière afin de rechercher les aménagements possibles du dispositif de cessation progressive d'activité particulièrement adaptés aux métiers de l'Éducation nationale et d'étudier les possibilités de meilleur partage entre-temps de présence devant la classe et autres activités pédagogiques en fin de carrière.

Article additionnel à l'avant-projet de loi sur la décentralisation

1. Missions de l'État et évaluation publique

Au début du chapitre 1^{er} du titre IV, avant l'article 50, insérer l'article additionnel suivant :

Article additionnel avant l'article 50

L'article L. 211-1 du code de l'éducation est ainsi rédigé :

« Article L. 211-1. - L'éducation est un service public national, dont le fonctionnement est assuré par l'État, sous réserve des compétences attribuées par le présent code aux collectivités territoriales pour les associer au développement de ce service.

« Conformément aux principes constitutionnels, l'État assume notamment les missions suivantes :

« 1^{er} La définition des voies de formation et le contenu des enseignements conformément à des programmes nationaux ;

« 2^e La définition et la délivrance des diplômes nationaux et la collation des grades et titres universitaires ;

« 3^e Le recrutement et la gestion des personnels enseignants et d'encadrement ainsi que des autres personnels qui relèvent de sa responsabilité ;

« 4^e La répartition des moyens qu'il consacre à l'éducation, afin d'assurer l'égalité d'accès au service public ;

« 5^e La régulation de l'ensemble du système éducatif et le contrôle et l'évaluation des politiques éducatives, en vue de faire respecter le principe d'égalité.

« Tous les deux ans à compter de l'entrée en vigueur des dispositions de la loi de décentralisation n° ... du ... le gouvernement transmet au Parlement un rapport évaluant les effets de ses dispositions sur le fonctionnement du système éducatif et sur la qualité du service rendu aux usagers. Le Conseil territorial de l'Éducation nationale est saisi pour avis de ce rapport, qui est également transmis au Conseil supérieur de l'éducation. »

Commentaire

L'article L. 211-1 du code de l'éducation précise déjà que « l'éducation est un service public de l'État, sous réserve des compétences attribuées aux collectivités territoriales ».

1. Cet article, qui est l'article introductif du livre II du code de l'éducation consacré à la répartition des compétences dans l'administration de l'éducation, est réécrit pour y ajouter la définition des missions que l'État assume et continue à assumer pour l'organisation du service public de l'éducation, dont il est précisé qu'il est « national ».

Le caractère national du service public n'est en effet pas remis en cause par les mesures de décentralisation : l'État reste garant de la définition des voies de formation, du contenu des enseignements, de la délivrance des diplômes nationaux, du recrutement et de la gestion des personnels enseignants et des cadres du système éducatif, de la répartition des moyens et de la régulation de l'ensemble du système et du contrôle et de l'évaluation des politiques éducatives.

On ne peut pas en

Retraites

Public et privé, tous ensemble pour d'autres choix

Jean-Pierre Raffarin, « droit dans ses bottes », a défendu mardi sa réforme « juste, équitable, nécessaire » devant le Parlement, sourd aux clameurs des centaines de milliers de manifestants exigeant le retrait du plan Fillon ; mais sourd aussi à une opinion publique qui, malgré le pilonnage idéologique subi depuis des mois, se dit de plus en plus favorable à une renégociation de la réforme : 7 Français sur 10 souhaitent que « le gouvernement ouvre de vastes négociations avec les partenaires sociaux, quitte à retarder le calendrier d'application, et les deux tiers des Français soutiennent ou ont de la sympathie pour le mouvement syndical conduit contre la réforme des retraites. C'est que l'enjeu est devenu au fil des semaines de plus en plus évident pour l'ensemble des salariés, les retraités, les jeunes, les chômeurs. Les choix qui seront faits sur les retraites sont bien des choix de société et cela implique que la question soit débattue largement dans tout le pays, que soient versées à la connaissance de chacun les propositions alternatives de ceux qui prônent une réforme des retraites sur d'autres bases. Cela suppose que le gouvernement retire son

projet, et accepte l'ouverture de nouvelles négociations. Raffarin martèle que les contraintes économiques s'opposent à toute autre proposition que les siennes, refuse d'admettre un nouveau partage de la valeur ajoutée favorable aux salariés ; il ne cesse d'appeler à l'urgence de la réforme, par peur du débat démocratique, alors que chacun sait que le système n'est pas menacé dans l'immédiat, et que la France, pays riche, a les moyens, si elle le veut, de faire un choix solidaire pour les retraites. La table ronde a montré que sur ce dossier, pour l'instant, le gouvernement n'affichait aucune ouverture. Certes, la campagne que nous avons menée pour dénoncer l'effet des mesures Fillon sur les retraites des femmes a porté : des modifications seront apportées par amendement, notamment sur la bonification pour enfant pour les femmes qui n'étaient pas en activité lors de la naissance. D'autres propositions viendront sans doute à l'occasion du débat parlementaire. Nous avons aussi réussi à faire passer l'idée d'une prise en compte des années d'études et mis en évidence que la validation proposée dans le projet gouvernemental était trop coûteuse pour être attractive. Des avancées sont là aussi possibles,



© DANIEL MAUNOURY

même si les formulations actuelles sont bien limitées (suppression du lien avec le concours, possibilité de déduction fiscale). Un groupe de travail sur les fins de carrière des enseignants devrait avoir lieu prochainement mais aucune mesure concrète, comme par exemple le rétablissement de la CPA, n'a été annoncée.

Il est plus que jamais nécessaire de poursuivre l'action avec les autres salariés, pour obliger le gouvernement à revenir sur ces choix. ■

Elizabeth Labaye

Recrutements et précarité

Aucune avancée

La presse avait un moment évoqué une possible réponse positive à la demande du SNES de pourvoir réellement tous les postes aux concours 2003. Il n'en a rien été. Le ministre de l'Éducation nationale s'est retranché derrière le mauvais argument de la qualité des recrutements.

Les données du problème ont été maintes fois rappelées par le SNES au cours de conférences de presse, de courriers au ministre, aux présidents de jury... Pour affecter en IUFM les 16 834 stagiaires destinés à remplacer les départs recensés par la commission d'audit pour 2004, il faut constituer des listes complémentaires au-delà des 18 000 postes offerts. Le SNES affirme que, même si le nombre de candidats

par poste baisse dangereusement dans certaines disciplines et qu'il faut mettre en place immédiatement des prérecrutements dans ces disciplines pour faire face au pic des départs de 2006-2008, c'est encore possible cette année. Ne pas le faire, notamment en ne compensant pas les doubles ou triples admissions, c'est risquer de n'avoir que 14 à 15 000 recrutés réels. C'est la porte ouverte à la suppression de 2 000 emplois d'enseignant de second degré au budget 2004.

Le refus de revenir sur la baisse des possibilités de titularisation et d'envisager de nouvelles mesures, met en cause de fait le processus de titularisation engagé par la loi Sapin. Le maintien du retrait de 5 000 équivalents temps

plein aux académies, risque de se traduire par un nombre important de mise au chômage de non-titulaires à la prochaine rentrée, et par l'impossibilité d'assurer les remplacements très vite dans l'année.

Le SNES continue à demander que l'ensemble des dimensions du problème soit mis sur la table, dont l'insuffisance chronique du nombre d'emplois de remplacement dans le second degré, dans un cadre garantissant le réemploi des non-titulaires et l'accélération des titularisations.

Cela implique la reprise des transformations de crédits en emplois au budget, et l'abandon du recours à la vacance comme mode de gestion du remplacement. ■

Jean-Marie Maillard

À Saint-Étienne, comme partout en France



rester là



© DANIEL MAUNOURY

Décentralisation

Premiers reculs gouvernementaux, ambiguïtés et désaccords

Le document remis aux organisations syndicales lors de la table ronde de mardi 10 juin consacre des reculs significatifs, liés à nos luttes, sur plusieurs points de l'avant-projet de loi sur la décentralisation.

Certains de ces reculs sont clairs, d'autres méritent d'être précisés, enfin il reste des points sur lesquels des désaccords majeurs subsistent.

Des premiers reculs gouvernementaux significatifs : les CO-Psy, les assistantes sociales, les médecins scolaires et leurs missions restent sous la responsabilité de l'État. Nous sommes, bien sûr, déterminés à bien nous assurer que les missions de ces personnels ne soient ni dénaturées, ni transférées aux collectivités territoriales, c'est-à-dire que le recul porte bien à la fois sur les personnels et les missions.

L'expérimentation prévue dans certains collèges et lycées qui dynamisait les règles de fonctionnement des instances des établissements est supprimée de l'avant-projet de loi.

Des ambiguïtés existent sur certains points. Le gouvernement, dans ses déclarations et dans le

texte remis aux organisations syndicales, indique sa volonté d'affirmer clairement le caractère national de l'Éducation et son pilotage par l'État. C'est en ce sens qu'il propose l'introduction d'un article additionnel dans l'avant-projet de loi. Cet article devra avoir des conséquences concrètes sur plusieurs points pour que ces engagements ne soient pas des paroles vaines.

En premier lieu cela concerne la formation professionnelle. L'élaboration du plan régional des formations professionnelles ne peut être laissée à la région seule comme cela est prévu. Il n'est pas acceptable non plus que l'État ne soit pas maître de l'implantation des sections dans les lycées professionnels et les lycées d'enseignement général et technologique. En deuxième lieu nous nous opposons au transfert aux départements de la responsabilité de déterminer les zones de recrutement des collèges si, comme le prévoit le gouvernement, l'organisation et la régulation de l'éducation restent du ressort de l'État.

En troisième lieu enfin, s'agissant du recrutement, de la rémunération, de la gestion, de la carrière

des personnels des collèges et des lycées, il est indispensable de revenir au principe de la responsabilité de l'État, alors que le gouvernement transformait, pour la rémunération des personnels, ce principe en exception.

Des désaccords importants subsistent. C'est en particulier le cas du maintien du transfert des TOS et de leurs missions. Nous continuons de penser que leurs missions (en particulier accueil, hébergement, restauration) sont des missions qui doivent relever de l'État et être organisées par l'établissement. Ces missions sont d'ailleurs sans rapport avec la responsabilité du propriétaire des bâtiments (conseil général ou conseil régional). Il s'agit aussi d'éviter la privatisation de ces missions, démarche qui a été déjà trop souvent mise en œuvre par les collectivités territoriales, en particulier dans le premier degré.

Il est donc clair que la mobilisation des personnels reste indispensable pour consolider les avancées que nous avons obtenues tous ensemble et permettre de faire céder le gouvernement sur les points importants qui restent en suspens. ■

Daniel Robin

MI-SE et aides-éducateurs

Les jeunes sacrifiés par Raffarin

Le gouvernement a pris la lourde responsabilité de refuser de répondre aux exigences que nous portons pour le maintien du statut des MI-SE et le retour des 5 600 postes supprimés. Il traite par le mépris la situation des milliers d'aides-éducateurs, qui après avoir été taillables et corvéables pendant 5 ans, sont jetés comme des kleenex par un ministre « de la jeunesse », celle des beaux quartiers, sans doute ! Celle qui est contrainte de travailler pour poursuivre des études, une formation, celle qui a galéré pendant des années, cette jeunesse-là est mise au rencard. Nous l'avons dit, le statut d'assistant d'éducation ne peut répondre à nos exigences, il ne permet pas de poursuivre des études dans des conditions correctes, il ne donne pas de perspectives professionnelles stables aux aides-éducateurs, et il ne résout pas non plus les problèmes de l'encadrement des élèves.

Les conseils d'administration sont appelés à se prononcer sur le recrutement des A-E. Les délibérations antérieures au 7 juin sont illégales. Une déclaration préalable pourra permettre aux représentants du

SNES de réaffirmer que la surveillance relève d'un statut d'étudiant-surveillant amélioré et d'exprimer leur désaccord avec le choix d'un statut précaire pour pérenniser les missions des aides-éducateurs.

La dénonciation du statut ne peut que renforcer la détermination syndicale à intervenir sur les conditions d'emploi et de recrutement de personnels qui seraient recrutés par les chefs d'établissement. Les élus du SNES veilleront à ce que les délibérations du CA précisent le nombre des contrats, les missions de chacun, le lieu d'exercice, les horaires et périodes de travail, les critères de recrutement

et les moyens de respecter l'obligation légale de la priorité aux étudiants boursiers.

Lors de la table ronde, 80 millions d'euros ont été débloqués pour, semble-t-il, créer des postes d'assistant supplémentaires dans le 1^{er} degré (espérons qu'ils ne seront pas pris sur les crédits de formation des aides-éducateurs). Nous ne pouvons nous satisfaire de ces maigres décisions et nous devons continuer partout à réaffirmer haut et fort notre revendication.

Sur le site du SNES, davantage d'éléments pour préparer et intervenir au CA sur ce dossier. ■

Elizabeth Labaye, Anne Féray

Assistants d'éducation : publication du décret.

Le décret créant les assistants d'éducation, publié au JO du 7 juin, diffère sur plusieurs points des projets soumis au Conseil supérieur de la fonction publique et au CTPM. Loin de répondre aux critiques, la nouvelle rédaction pose de nouveaux problèmes : l'obligation que la période minimale de travail de 39 semaines comprenne la totalité de l'année scolaire pour les assistants d'éducation chargés des missions de surveillance est supprimée et il n'est plus question de reclassement pour les A-E devenant enseignants. Intervenant à la veille de la réunion de la table ronde, la publication de ce décret a bien l'allure d'un passage en force sur une question au cœur de nos mobilisations depuis le 24 septembre et renforce notre détermination à poursuivre l'action.

Conseil national du SNES

Après une année scolaire d'actions de grève répétées, plusieurs mois de grèves reconductibles qui ont impliqué des milliers d'établissements et des centaines de milliers de personnels, les attentes de la profession pour le 10 juin sont extrêmement fortes. Elle ne se contentera pas de mesures de détail ou d'aménagements de calendrier. Il s'agit, comme l'ont une fois de plus rappelé les fédérations de l'éducation, FAEN, FERC-CGT, FSU, SGEN-CFDT, UNSA Éducation, d'obtenir au plus vite les réponses concrètes sur les revendications exprimées par le mouvement, d'une part au plan de l'Éducation : priorité à l'éducation, retrait du projet de loi sur les transferts de personnels, MI-SE et aides-éducateurs et d'autre part au plan des retraites.

Le SNES attend en particulier des annonces et des engagements sur les points suivants : sur le dossier aides-éducateurs et surveillance, maintien du statut de MI-SE et restitution des 5 600 emplois supprimés au budget 2003 ; les missions de surveillance au sein des établissements de second degré doivent être réservées aux MI-SE ; les missions remplies par les aides-éducateurs doivent être assumées par des personnels relevant d'un autre statut de droit public qui ne peut être celui d'assistant d'éducation, ce qui suppose l'abrogation de la loi, et qui devrait donner des possibilités réelles d'accès aux étudiants.

Sur le dossier décentralisation, le SNES demande que soient retirés les volets formation et éducation du projet de loi sur la décentralisation qui avance des dispositions qui vont renforcer les phénomènes ségrégatifs : sectorisation des collèges, dispositions pour la formation professionnelle, transfert des missions et des personnels TOS, assistantes sociales, médecins scolaires et CO-Psy dont le rôle, aujourd'hui centré essentiellement sur l'aide à l'élaboration du projet d'études et d'avenir en formation initiale, serait profondément transformé.

Concernant l'autonomie des établissements, le SNES est opposé à tout accroissement de cette autonomie qui renforcerait les pressions extérieures, qui permettrait à l'État de se dégager de ses obligations en matière d'horaires d'enseignement et d'organisation non ségrégative des études et qui renverrait des choix stratégiques à des instances restreintes au sein de l'établissement.

Sur le dossier budget, recrutements et précarité, le SNES attend que soient réellement pourvus les 18 000 postes affichés aux concours externes, que le plan de régularisation des « sur-nombres » soit abandonné, que des crédits et des HS soient transformés en emplois pour assurer les titularisations (3 000), que soit abrogé le recours aux vacataires et qu'il soit procédé à des recrutements dans les disciplines les plus sensibles.

S'agissant du dossier retraite, le SNES demande que soit retiré le plan Fillon, que soient repris le débat et une négociation sur de tout autres bases. Le dispositif proposé est particulièrement pénalisant pour nos professions qui exigent de longues études, qui sont très féminisées et qui exigent un engagement personnel particulièrement intensif. L'allongement de la durée d'activité conjugué à l'effet de la décote, à l'indexation sur les prix, à l'abandon de la bonification par enfant et à la quasi-suppression de la CPA, entraîne une dégradation extrêmement forte de la situation des futurs retraités alors même que la possibilité de racheter les années d'études est à la fois restrictive et prohibitive.

Pour les carrières, le SNES rappelle ses demandes d'amélioration des carrières et de réparation des injustices, de retour à l'actuelle CPA, d'allègement et de diversification des services en fin de carrière et de mobilité choisie.

Pour les conditions de travail, le SNES demande en priorité des mesures spécifiques de minoration des services et d'intégration dans le service de la concertation pour les établissements difficiles et par ailleurs un plan de résorption des effectifs pléthoriques (au-dessus de 30 au lycée, au-dessus de 26 au collège). Sur l'ensemble de ces dossiers, rien ne sera gagné si la pression sur le gouvernement n'est pas maintenue à son maximum. Le SNES appelle donc à poursuivre la mobilisation dans toutes ses formes. (extraits de la motion votée le 5 juin 2003)

Expression du SNES après la table ronde du 10 juin 2003

Quelques avancées significatives sur la décentralisation. Pas grand-chose sur le reste. Les personnels du second degré attendaient du gouvernement qu'il renonce à décentraliser le système éducatif, à transférer autoritairement les personnels et à compromettre leurs missions. Indéniablement le gouvernement a reculé et annonce qu'il abandonne le transfert des CO-Psy, des assistantes sociales et des médecins scolaires. C'est un premier succès de l'action menée depuis des mois. Il renonce pour l'instant à expérimenter une autonomie accrue des établissements, sans cadrage, ni garanties et renvoie cette question à la discussion sur la future loi d'orientation. Par contre il persiste à transférer les TOS et annonce la création d'un cadre d'emploi particulier dans la fonction publique territoriale.

La discussion semble plus ouverte sur la décentralisation de la formation professionnelle et de la sectorisation des collèges. L'ajout d'un article additionnel cadrant les missions de l'État, l'évaluation publique, est un point très important qui pourrait contraindre le gouvernement à affirmer comme missions de l'État des missions essentielles, évitant ainsi l'éclatement du service public.

Depuis le mois de septembre, les personnels refusent le statut d'assistant d'éducation pour remplacer les MI-SE et contestent la disparition progressive des aides-éducateurs. Aucune réponse n'est apportée par le gouvernement sur ce dossier. Il persiste dans son projet.

Le mouvement portait également l'exigence d'un retour à la priorité budgétaire à l'éducation. Si le gouvernement rétablit une partie des crédits pédagogiques et de formation, gélés ou supprimés à hauteur de 80 millions d'euros, il ne s'engage ni à pourvoir tous les postes mis aux concours, ni à réinstaurer des recrutements, ni à programmer le remplacement intégral des départs à la retraite ; a fortiori il ne rétablit pas les postes supprimés (5 600 MI-SE, 5 000 équivalents postes pour les remplacements) et ne s'engage pas à programmer des emplois nouveaux pour améliorer les conditions d'enseignement.

Aucun moyen nouveau n'est dégagé pour titulariser les précaires et en finir avec la précarité. Les propositions faites sur les retraites (amélioration du rachat des années d'études, de la prise en compte du temps partiel et des congés parentaux, nouvelles propositions pour la CPA) sans être négligeables, restent marginales. Les personnels attendent l'abandon du projet Fillon et une véritable négociation sur d'autres bases.

S'agissant des fins de carrière et de la mobilité professionnelle, des groupes de discussion sont ouverts. Le SNES diffuse largement ces premières déclarations et les soumet à l'appréciation des personnels, qu'il appelle à se réunir dès demain en assemblée générale. Il estime que, même si des avancées significatives ont été annoncées sur la décentralisation, le compte n'y est pas sur l'ensemble des dossiers. Il rappelle la proposition de son conseil national aux autres fédérations de l'éducation de poursuivre l'action dès le 12 juin en excluant toute forme de blocage des examens.

Communiqué de presse du 10 juin 2003, 22 heures.

Violences policières

Mardi 10 juin, les manifestants qui avaient déjà rejoint la place de la Concorde et qui attendaient les derniers cortèges en provenance de Bastille ont été victimes de violences policières inacceptables. Sous prétexte que quelques individus avaient envoyé des cannettes métalliques et bouteilles en plastique vides en direction des CRS, ceux-ci ont lancé, pendant plus d'une heure, des salves régulières de gaz lacrymogène aux manifestants, avant de les contraindre à quitter la place en les refoulant à l'aide de camions équipés de lances à eau.

Les forces de l'ordre ont ensuite poursuivi les manifestants et procédé à une soixantaine d'arrestations abusives. Cinquante-sept personnes ont été relâchées mercredi soir, faute de charges sérieuses. Le SNES condamne vivement ces actes de répression et ce recours à la force disproportionnée envers des manifestants qui étaient, pour la plupart, non des casseurs, mais des postiers, des enseignants, des parents d'élèves, des infirmières, des employés de l'ANPE, RATP ou des intermittents du spectacle.

Communiqué de presse du SNES, Paris, le 12 juin 2003

Mobilisations pour les retraites

Débats entre confédérations

Pour le SNES et la FSU, le choix était clair dès janvier : rien ne pourrait se construire sur la question des retraites, notamment par rapport à la bataille de l'opinion publique, sans s'appuyer sur les convergences d'intérêts entre public et privé.

C'était aussi l'option retenue par toutes les grandes confédérations qui regroupent des salariés du public et du privé. Nous nous sommes donc pleinement

retrouvés dans les démarches qui ont rassemblé l'ensemble des grandes confédérations : déclaration du 7 janvier, manifestations du 1^{er} février et surtout la grève et les

manifestations du 13 mai qui ont connu un succès historique. L'accord donné dès le 15 mai à un projet gouvernemental, légèrement amendé, par la CFDT, la CGC,

puis la CFTC a évidemment largement changé la donne, même si ces organisations à elles toutes ne représentent qu'une minorité des salariés. La CGT, soucieuse d'éviter des actions de blocage à l'initiative du seul secteur public, de donner le temps nécessaire à la montée en puissance de la mobilisation dans le privé, a fortement privilégié la réussite de la journée de manifestation nationale à Paris du dimanche 25 mai, donnant parfois à certains l'impression de temporiser. Cette journée du 25 mai à l'appel de la CGT, de FO, de la FSU, de l'UNSA, du Groupe des 10 et de nombreux syndicats de la CFDT (dont le SGEN) a été un très grand succès, mais pas au point d'éviter les querelles sur les chiffres de participation et surtout pas au point d'empêcher le gouvernement de faire le soir même une grande démonstration d'inflexibilité. Le « front du refus » a depuis multiplié les initiatives : 3 juin, 10 juin, 12 juin avec des appels de nombreux syndicats à la grève reconductible. La mobilisation reste très forte, est marquée par une omniprésence des personnels de l'Éducation nationale et une participation croissante des salariés du privé, mais ne progresse pas encore de façon suffisante pour inverser le rapport de force avec un gouvernement qui fait débattre son projet par le Parlement et qui a choisi de lâcher un peu de lest sur

l'Éducation nationale. D'où le débat en cours entre les confédérations : faut-il comme le propose FO appeler à la grève générale interprofessionnelle puisque, dit-elle, les journées à répétition ne donnent pas de résultats suffisants. Ou bien faut-il, comme la CGT, l'UNSA et la FSU, à quelques nuances près, rappeler que la grève générale interprofessionnelle ne se décrète pas, surtout si on veut qu'elle réussisse. Aucune organisation n'a jamais appelé à la grève générale même en 68 et 95. L'essentiel est de conforter dans l'opinion publique l'idée qui est maintenant devenue majoritaire et qui l'est de plus en plus : il faut rouvrir les négociations sur d'autres bases. Ce qui signifie qu'il faut des temps forts permettant d'appuyer les grèves reconductibles en cours, permettant aussi aux salariés du privé de trouver les moyens de se mobiliser. Et qu'il faut aussi des initiatives (meetings, expressions publiques, campagne d'adresse en direction des parlementaires leur demandant de suspendre le débat) portant sur le fond du problème des retraites et visant à faire la démonstration qu'il y a dans le pays une grande majorité favorable à la réouverture des négociations. La réunion des confédérations prévue pour le 12 au soir doit permettre de conclure ce débat. ■

Bernard Boisseau



© DANIEL MAUNOURY

Sécurité sociale

La prochaine « réforme » ?

La commission des comptes vient de rendre public le déficit de la branche maladie du régime général de la Sécurité sociale, qui devrait atteindre 9,7 milliards d'euros (cela représente environ 9 % des dépenses) tandis que les autres branches frisent l'équilibre ou sont excédentaires. Les causes du déficit sont diverses mais résultent d'abord d'une diminution des recettes, liée au ralentissement économique et à la hausse du chômage, tandis que les dépenses continuent à progresser, comme dans la plupart des pays développés où elles croissent plus vite que le PIB.

L'ONDAM (Objectif national des dépenses de santé) fixé en novembre, tablait sur une progression de plus de 5 %, mais cette prévision sera dépassée. Les hausses sont principalement liées aux remboursements des soins de ville et aux dépenses hospitalières. Les augmentations d'honoraires des médecins sont responsables d'une partie des dépenses supplémentaires, mais le ministre de la Santé a mis en cause « l'explosion des arrêts maladie, notamment chez les seniors de plus de 55 ans », considérant que ce n'était pas « acceptable ». Ce qui ne l'empêche pas, avec ses collègues du gouvernement, de vouloir allonger la durée

du travail, sans se préoccuper de l'état de santé de la population ! Ce déficit apporte de l'eau au moulin du ministre de la Santé qui, tout en reconnaissant que l'augmentation des dépenses est inéluctable, s'efforce d'en faire porter la responsabilité et le financement sur les malades. De déclaration en rapport, il avance peu à peu les contours de la « réforme » qu'il veut mettre en place à l'automne et qui s'articule autour de deux chantiers. L'un a pour objectif de réduire les déficits sociaux ; certaines mesures déjà prises vont dans ce sens (par exemple les diminutions de remboursement de certains médicaments) mais, favorable à la liberté tarifaire et refusant de mettre en discussion la

question centrale de la médecine de ville et de la prévention, il ne peut guère espérer de véritable redressement des comptes. D'autre part, on le sait, 50 % des dépenses se concentrent sur 5 % des malades et 70 % des dépenses proviennent des 6 derniers mois de la vie, et sont de fait incompressibles.

Comme pour les retraites, le gouvernement refuse de traiter la question des recettes : une politique dynamique de l'emploi, la suppression des exonérations de charges des entreprises pourraient déjà permettre une amélioration sensible de la situation ; une réflexion sur de nouveaux financements pourrait être ouverte afin de permettre l'amélioration du niveau de la protection sociale, en régression depuis des

Les assurances privées à l'assaut

En multipliant les déclarations sur la « responsabilisation » des patients et une nouvelle répartition des risques, le gouvernement a ouvert une brèche dans laquelle les assureurs s'empressent de s'engouffrer. La Fédération française des sociétés d'assurance vient ainsi de proposer la prise en charge au « premier euro » de certains soins ou dépenses, comme l'optique, le dentaire ou les prothèses auditives. Dans cette logique de séparation entre « petits » et « gros risques », déjà proposée par Jacques Barrot, l'assurance maladie obligatoire se concentrerait sur les affections de longue durée, tandis que certaines dépenses seraient sorties purement et simplement de l'assurance maladie. Cette offensive vise à faire voler en éclats la gestion du système de santé avec, à terme, une privatisation de la Sécurité sociale.



© DANIEL MAUNOURY

années. Jean-François Mattéi préfère explorer d'autres pistes : celle présentée dans le rapport Chadelat, commandé par le ministre, articule assurance maladie obligatoire et assurance complémentaire dans une « couverture maladie généralisée ». A l'intérieur de cette CMG, l'assurance maladie et la complémentaire verraient leurs rôles et surtout les prises en charge redéfinies, avec un désengagement de la Sécurité sociale au profit de l'assurance complémentaire (privée ou mutualiste). Au-delà d'un « panier de soins » déterminé (dépenses considérées comme devant être prises en charge dans la CMG) le reste des dépenses

« moins prioritaires » resterait à la charge des ménages, libres de s'assurer ou non à un étage supplémentaire facultatif.

Le ministre entend également présenter un projet de loi sur la « gouvernance de la Sécurité sociale », avec une nouvelle répartition des rôles entre l'État et les caisses. L'un des volets prévus est celui de la régionalisation de la santé ! Dans la même logique que le projet Fillon sur les retraites, la prochaine « réforme » de la Sécurité sociale pourrait démanteler les solidarités et entraîner une aggravation des inégalités de santé. ■

Elizabeth Labaye

STI

L'inspection générale persiste

Dans un rapport confidentiel, à l'attention du ministère de l'Éducation nationale, l'inspection générale de STI propose de réduire le nombre des baccalauréats technologiques industriels à cinq :

- ingénierie mécanique ;
- habitat et urbanisme ;
- énergie et environnement ;
- information et communication ;
- ingénierie des systèmes automatiques.

Cette grille est organisée autour du « concept matière-énergie-information ».

Plutôt que d'orienter la rénovation de la série industrielle autour de supports techniques précis et compréhensibles par tous, l'inspection générale préfère tenter une approche conceptuelle qui risque de ne pas éclairer les élèves et leurs familles. Que signifient ces cinq items pour la plupart des jeunes ?

Cela se traduit par l'abandon de formations, parfois de flux importants, où pourtant les élèves s'orientent parce qu'ils connaissent le domaine d'activité et peuvent ainsi définir un projet de formation professionnelle. C'est encore et toujours sans cadrage politique sur la place de la voie technologique dans le système de formation que les propositions de réformes sont élaborées.

Pour le SNES, cette méthode ne peut être pertinente ni pour améliorer l'attractivité des séries technologiques ni pour développer les poursuites d'études et notamment l'accès au niveau III de qualification via les BTS.

Le SNES a fait d'autres propositions et continuera à défendre un projet plus ambitieux pour les STI.

Thierry Reygades

PROGRAMMES

Mathématiques en L

Après un avis défavorable du CNP, c'est le Conseil supérieur de l'éducation, jeudi 5 juin qui a recalé le projet de programme d'enseignement obligatoire au choix en L, par 14 voix contre (dont les voix du SNES) et 2 voix pour. Si nous sommes d'accord pour la mise en œuvre de cet enseignement de 3 heures dès la rentrée prochaine en Première, en revanche nous avons exprimé à maintes reprises notre désaccord de fond avec un tel projet (voir *US mag* 587 du 2 mai 2003). Aucune modification n'ayant été apportée depuis la commission d'avril, nous avons voté contre ce projet sur lequel nous avons émis des doutes quant à la pertinence des choix pour la série L : formation et faisabilité du programme, attrait pour les élèves. De plus, ce projet est en rupture avec l'esprit de l'ensemble des nouveaux programmes de lycée.

La sagesse impose de reconduire, pour cet enseignement de spécialité, le programme de l'option de mathématiques, durant deux ans, et de donner ainsi le temps de la réflexion au groupe d'experts de mathématiques.

C'est dans ce sens que le SNES est intervenu lors du CSE du 5 juin et auprès du cabinet du ministre. Nous attendons sa réponse.

Philosophie

Le programme de philosophie voté en avril 2003 et applicable à la rentrée sera publié au *Bulletin officiel* mi-juin.

Langues

Les programmes de Seconde publiés au *BO* hors série n° 7 seront appliqués à la rentrée 2003.

Publication au *JO* du 24 mai 2003 des arrêtés suivants :

- Arrêté du 9 mai 2003 relatif aux conditions d'attribution de l'indication « section européenne » ou « section de langue orientale » sur les diplômes du baccalauréat général et du baccalauréat technologique. Les dispositions de cet arrêté seront applicables à compter de la session 2004.
- Arrêté du 12 mai 2003 relatif à l'enseignement bilingue en langues régionales à parité horaire dans les écoles et les sections « langues régionales » des collèges et des lycées.

Gisèle Jean

ENSEIGNANTS DOCUMENTALISTES

Concours 3^e voie

172 admissibles pour 215 postes (230 candidats présents à l'écrit). Le ministère doit reconnaître la nécessité de reporter tous les postes qui ne seront pas attribués sur des listes complémentaires pour les autres concours.

Jean-Pierre Hennuyer

CNED

Réemploi

La commission pour le réemploi au CNED aura lieu le 27 juin 2003. Pour les résultats, permanence téléphonique jusqu'à : 19 h le 27 juin et 12 h le 30 juin, au 01 40 63 29 21.

Sections de techniciens supérieurs

Un espoir de poursuite d'études

Les STS et les IUT restent la principale possibilité de poursuites d'études (voire la seule) pour les bacheliers technologiques. Ils attirent également des élèves issus de bacs généraux, qui, pour de multiples raisons, ne peuvent ou ne souhaitent pas entamer un cycle d'études longues. Ils représentent un espoir de formations post-baccalauréat pour un nombre croissant de bacheliers professionnels.

L'objectif devrait être d'accueillir en STS ou en IUT tous les bacheliers qui le souhaitent, sous réserve que la série ou la spécialité de leur baccalauréat soit « compatible » avec le BTS ou le DUT recherché.

Pour certaines spécialités de STS, les capacités d'accueil permettent déjà de recevoir tous les bacheliers technologiques ou généraux le souhaitant. Lorsque le nombre de demandes d'admission dépasse le nombre de places disponibles, et lorsque les perspectives d'emploi sont réelles pour les diplômés, il faut bien évidemment créer des STS (et des départements d'IUT).

Selon le décret 95-665 du 9 mai 1995 modifié, article 7, tous les bacheliers sont susceptibles d'être admis en STS. La circulaire n° 2003-050 du 28/3/2003, rappelle la priorité devant être accordée aux bacheliers technologiques et préconise une harmonisation des procédures d'admission en STS et en IUT.

La note de service n° 2003-081 du 12/5/2003 confirme



cette priorité et insiste sur la nécessité d'harmoniser les procédures d'admission, de créer des listes complémentaires et de continuer à recruter jusqu'en septembre.

Nous ne pouvons que souscrire aux démarches permettant à tous les bacheliers technologiques de poursuivre leurs études et qui correspondent d'ailleurs aux pratiques de la plupart des établissements.

L'article 7 du décret de 1995 modifié indique que « l'admission est prononcée par le chef d'établissement d'accueil, après qu'une commission d'admission formée principalement des professeurs de la section demandée a apprécié la candidature de chaque étudiant postulant. »

L'admission des bacheliers professionnels renvoie à une problématique différente. La circulaire propose de développer l'accueil des bacheliers professionnels en STS ; mais refuse toute formation en trois ans tandis que la note de service se limite à indiquer que « l'accueil de ces bacheliers ne peut être envisagé sans la construction d'un projet pédagogique auquel il convient d'accorder une attention soutenue ».

Nous continuons de penser que toutes les formes (première année adaptée, formation en trois ans, etc.) sont souhaitables, pourvu qu'elles mènent les élèves à la réussite. Vous trouverez une version plus complète de ce texte sur http://www.snes.edu/clet/article.php3?id_article=318

Michel Grasselli

Programmes de langues vivantes en Première

Premier bilan de la consultation

La priorité exprimée est celle d'un retour à 3 heures élève par semaine minimum et des effectifs permettant de mettre en œuvre les programmes. « Amertume » et « frustration », deux termes récurrents face à des programmes jugés positivement ambitieux mais qui ne pourront que partiellement être mis en œuvre.

Les objectifs, qui sont ceux du cadre commun européen de référence dont la logique est professionnelle et non pas scolaire, ne sont pas acceptables. Nous n'acceptons pas non plus que les mêmes objectifs soient assignés à la LV1 et la LV2 alors que les années d'apprentissage et les horaires sont différents. On peut craindre que la logique soit celle des nouveaux modes d'organisation préconisés dans la circulaire de rentrée 2003, c'est-à-dire la globalisation des moyens à laquelle nous sommes hostiles.

Les collègues se félicitent de l'insistance sur une nécessaire mémorisation alors que l'enseignement des LV semblait depuis trop longtemps relever de la magie.

Ils approuvent la distinction entre grammaire et lexique de reconnaissance et grammaire et lexique de production. Certains souhaiteraient cependant, notamment en allemand et en russe, que les faits de langue soient distingués selon des critères plus précis. Ceux-ci permettraient sans doute de relativiser les erreurs commises par les élèves. De plus, en donnant des priorités linguistiques claires, l'hétérogénéité des classes serait mieux prise en compte. Beaucoup de collègues

approuvent tout ce qui est dit sur la contrastivité mais regrettent que la nomenclature grammaticale ne soit pas intégrée par un nombre trop important d'élèves.

Le terme « ambitieux » est celui qui revient le plus souvent pour qualifier le programme culturel. Ce terme est positif pour certains, excédés par l'obsession communicative qui a prévalu ces dernières années. Pour d'autres, il signifie

programme impossible à réaliser dans les conditions horaires actuelles et susceptible d'être un objectif pour le cycle terminal. Enfin, il y a crainte que les notions qui se substituent à des repères chronologiques bien identifiés soient abordées en Première et en Terminale alors que d'autres ne seront pas étudiées, par manque de temps ou d'intérêt.

Les collègues ne peuvent que souligner l'inadéquation entre ces programmes et les épreuves au baccalauréat et réclament que, parallèlement à l'écrit, les compétences orales des candidats au baccalauréat soient évaluées. Ils expriment leur préférence pour un document inconnu qui porterait sur une liste de thèmes du programme préalablement définis. Ceci éviterait le recours à des listes trop longues qui imposent du bachotage au lieu de privilégier des tâches plus formatrices. Une formation pour que tous les collègues s'approprient ces nouveaux programmes, ainsi que ceux de Seconde, s'avère nécessaire. ■

Thérèse Jamet-Madec



Lenga e país d'òc

Le CRDP de Languedoc-Roussillon a publié le n° 40 de la revue Lenga e país d'òc. Cette revue qui s'adresse à tous les enseignants de langue et culture occitanes est organisée en trois rubriques : la première présente des études dans différents domaines de recherche en occitan, didactique, sociologie... la deuxième contient des analyses de pratiques pédagogiques et des réflexions sur les modalités et les objectifs de l'enseignement de l'occitan ; la troisième fournit des groupements de textes autour d'une période, d'une question... avec un appareil critique et bibliographique ainsi que des pistes d'exploitation pédagogique. A noter que dans cette dernière rubrique sont publiées les épreuves d'examens et concours des différentes académies.



REPRISE DES PETITES ANNONCES DÉBUT SEPTEMBRE (01 40 63 27 11)

Tarifs

- 1 ligne = 9 € pour les adhérents ou abonnés à l'US.
• 1 ligne = 14 € pour les autres annonceurs.
• 1 espace entre chaque mot compte pour un caractère.
• Chaque ligne comprend 28 à 30 signes et intervalles.

LOCATIONS

Serre-Chevalier 1400, loue rez-de-ch., chalet, Sud, 4 pers., terrasse calme. Tél. 01 48 59 34 39.

Nice, prox. mer, villa, 3 p. (2 chamb.), 4 pers., calme, cft, jard., park., 335 à 490 €, 2° degré. Rens. et doc. 04 93 44 98 00 06 89 42 72 25.

(66) Pyrénées-Orientales. Loue grande maison (5 chambres) dans le massif du Canigou, à proximité d'un petit village (600 m d'altitude). Idéal pour recherche calme, tranquillité, randonnée, promenades. Libre du 1/7 au 10/7 et tout le mois de septembre. 530 €/sem. Tél. 01 42 87 29 88 en soirée.

Paris prox. Bastille, loue 3 p., juil.-août 600 €/qz., 1 100 €/mois. Tél. 01 58 30 62 07.

Arc 1800, stud. sud, 5 pers. Tél. 01 39 51 54 75.

Nice, plein centre, calme, T2, tt confort, 4 couchages, juillet-août, 450 €/sem. Tél. 06 63 46 50 60.

Rech. st. vide meublé, Paris. Tél. 06 62 03 00 61.

Paris, proche Montsouris, loue F3, 520 €/sem. Tél. 01 53 62 02 01.

Loue Paris Montparnasse (15°), F 3/4, juillet-août 400 €/sem. Tél. 01 43 06 63 79.

Guadeloupe, mais. conf. avec jard. 305 €/sem. Tél. 05 90 25 64 32.

Alpes-de-Haute-Provence, Allos, loc. studio, 4 p. tt cft, plein sud, 240 €/sem. Tél. 04 93 56 84 97.

Paris. Loc. appt, 60m², juillet-août. Tél. 03 27 61 08 96.

Nice, duplex 130m² ds villa, jardin, parking, calme, proche centre, SNCF et mer. Du 15/07 au 25/08, 550 €/sem. Tél. 04 93 44 00 26. jeanmichelaclair@voila.fr

Loue Cagnes-sur-Mer, 2 p., 382€/sem. Tél. 06 61 34 51 30 / 06 13 60 13 54.

(24) Nontron, coll. loue à l'année t.b. maison de caractère, ctre ville, T4, tt cft. Tél. 05 53 56 77 70, h.r.

(17) Fouras, coll. loue du 1° septembre au 30 juin maison 2 pers., 36 m², plein ctre. Tél. 05 53 56 77 70 h.r.

Morzine, Hte-Savoie, loue appart. 6 pers., balcon sud, piscine, garage, 300 €/s. Tél. 05 58 72 17 99, soir, 20 h.

(73) Plagne-Montalbert, appt 4/5 pers., 180 €/sem., 305 €/15 j. Tél. 01 60 35 06 77.

Maison, location été, Marra-kech, 6 pers., 300 €/sem. Tél. 00 21 24 44 36 469.

(56) Larmor-Pl., appt 2 p., vue mer, 4 pers., 1° ét., asc., dir. plage. Tél. 02 97 39 51 51, juil., sept., 350 €/s.

(66) Ft-Romeu, loc. juillet, studio, terrasse, 400 €/quinz. Tél. 01 39 50 28 88.

Bassin d'Arcachon, proche océan, maison 5 p., calme, après 15/08. Tél. 05 56 89 05 79.

Hérault, mer, gîtes 5-6 pers. Tél./fax : 04 67 62 53 83, http://perso.wanadoo.fr/maus-sac/hue/

Barcelone, coll. loue appt 4 pers., gd balcon, 300 €/sem. Tél. 00 33 93 20 40 306.

(92) Chambre + cuis. + s.d.b. dans mais. bon quartier prox. Nanterre, Paris-La Défense pour étudiant. 260 €/m. Tél. 01 47 60 96 16.

Paris, M° Crimée, loue juil., août appt 4 pers., gd jardin privatif, 350 €/sem. Tél. 01 46 07 68 14.

Montpellier, loc. appt F2, 300 €/sem juil./15 août. Tél. 04 67 47 67 20.

(75) A louer T2, 30 m², 11°, Oberkampf, tt confort, 570 €/mois c.c. Libre le 1° août. Tél. 01 47 00 55 13.

Sud Ardèche, belle maison dans hameau de caractère, 6/8 pers., tt confort, cuis. équipée, 2 s.d.b. 500 €/s. Tél. 04 75 39 16 28.

Coll. loue appt., 3 ch. Bilbao : derrière musée Guggenheim. Butte Montmartre : 2 pièces tout équipé.

Guadeloupe : chbre d'hôtes chez l'habitant, demi-pens., sem., quinz., mois, juil., août. Tél. : carile73@hotmail.com

Marseille, coll. loue T3 meublé, confort, 6 pers., 390 €/sem. Tél. 04 91 68 57 36.

A louer, Périgord vert, juillet-août, maison 100 m², 6 pers., tt cft, près village, très joli site, 460 €/sem. Tél. 05 53 07 46 63.

(82) Puylagarde, maison famille, village, Quercy, 6 pièces (3 ch.), gd jardin clos. 7 j. 480 €, 15 j. 824 €, juil./août. Tél. 05 63 60 67 80 ou 06 84 58 79 68.

Bretagne, Côtes-d'Armor, bord de mer, T3 tout confort. Tél. 06 16 40 55 39.

(66) Pyrénées, Vallespir, ds village en montagne, loue studios, juillet, août, 382 €/quinz. Tél. 01 45 83 56 72.

Loue partie d'une ferme en Vaucluse, du 12/8 au 24/8, calme, jardin, idéal pour couple, 460 €. Tél. 04 90 30 70 50.

Guadeloupe, F3, 6 pers. Tél. 05 90 94 33 89.

Guadeloupe, enseignante aimerait échanger F3, bas de villa pour chambre, studio en Saône-et-Loire près de station thermique Bourbon-Lancy, juillet ou début août. Tél./fax : 05 90 94 33 89.

(64) Artouste, coll. loue T2, 4 pers., balcon, t.b. expo, parc national, 230 €/sem. Tél. 05 57 72 09 33.

Cantal, maison, ttes saisons, 250 €/sem. Tél. 04 73 89 27 12 (h.r.).

Prox. Avignon, coll. loue studio, kitchenette, rez-jardin, calme, 2/3 pers., parking fermé. Tél. 04 66 50 01 37.

Chalet gd confort, 12 pers., 1°-17 août, massif 7-Laux, balades tous niv., pêche (lacs, rivières), 1° cat. Tél. 04 76 35 35 41.

Paris-Bastille, studio tt cft, 260 €/sem., vac. Tél. 06 73 52 29 83.

Guadeloupe, part. loue à Gosier F7 meublé, grand confort, juillet, août. Tél. 06 90 57 21 63.

Les 2-Alpes, T2, 30 m², 6 couchages, balcon, tt confort, toutes périodes. Tél. 04 78 73 24 30.

(64) Anglet, 2 maisonnettes, 4 pers., jardin, prox. plage, juin à oct. Tél. 05 59 03 60 19 (h.r.).

Bassin d'Arcachon, T3, rés. avec pisc., 5 km bord de mer, 450 €/sem., t. dég., large séj. Tél./fax : 05 56 54 19 72.

Languedoc, Mèze, coll. loue gde maison 10/12 pers., terrasses, centre ville, plages, port, du 2 au 9/08, 800 €. Tél. 04 67 18 28 59.

(34) Loue villa 8 pl., pisc., mer 30 km, 1 300 €/sem. Tél. 04 67 84 81 42.

(83) Rég. Lavandou, prox. mer, villa tt conf., terr., gar., 4 pers., terrasse, juil.-août, 1 000 €/15 j., 1 850 €/m. Tél. 06 12 04 27 53.

(29) Locudy, location 2/3 pers., pte maison, jardin, prox. mer, port, commerces, 300 €/sem. Tél. 01 46 45 04 14.

(13) La Ciotat, loue T2 + jard. ds résid. tt confort, pisc., standing, calme, juin et juillet. Tél. 06 64 96 76 67.

Paris, studios, 2 pièces meublés, équipés, tt confort, à partir de 270 €/sem. Tél. 01 45 45 17 27.

(66) Canet-Plage, gd F2, parking, jardin, 310 €/s. Tél. 04 68 61 05 59.

Coll. loue appt tt confort, 80 m², Paris 12° Nation, 4/5 pers., du 1° au 31 août, 500 €/sem. Tél. 06 32 67 28 78.

Coll. loue beau studio Paris 18°, libre 1° juil., calme, clair, idéal étudiant ou j. collègue. Tél. 01 42 51 67 11.

Loc. Paris 15°, Butte-aux-Cailles, studio meublé, proche fac, cft, calme, 490 €. Tél. 01 39 50 28 88.

(73) Aiguebelette, loue villa 4/6 pers., 110 m², terr. arboré + piscine autoport., juillet, août. Tél. 04 76 31 13 66.

(73) Les Saisies, loue studio 4 pers., juin à sept., 160 à 250 €. Tél. 04 76 31 13 66.

Prague, appts et jolie fermette, 350 €/sem. http://dbordier.nerim.net

Corse du Sud, loue villa 4 pers., 25 mn de la mer, ds hameau calme, juin-sept. Tél. 01 42 87 99 40.

La Rochelle, loue mais., jard., prox. mer, vac. sc. Tél. 05 46 67 49 04.

Nice centre, loue août, bel appart. 90 m², park., balcon sud, 4 couch., 765 €/quinz. Tél. 03 85 31 52 75.

Canet-Plage, loue studio pour couple, août, sept., 150 m de la mer. Tél. 06 61 26 75 44.

Prague, F2, 210 €/s. Tél. 01 43 05 50 11.

(66) Banyuls, coll. loue, centre, calme, studio, jardin, juillet-août + appart. 2 ch., 2° quinz. août. Tél. 05 61 09 49 41.

Canet-Plage, coll. loue juillet, sept., petite maison caractère, 3/4 pers., terrasse, confort. Tél. 05 61 09 49 41.

(94) Maisons-Alfort, collègue loue appartement 3 pièces, tout confort, M° Stade, dans résidence, 750 €/mois + ch. Tél. 01 43 31 48 67 ou 06 61 61 22 45.

Annecy, été, 3/5 personnes, 250 à 360 €/sem. Tél. 06 62 68 27 04.

Vieux Nice, calme, 2 mn mer et centre, 3 ch., 330 €/s., réduc. qz. mois. Tél. 04 93 92 95 64.

Loue Bret. sud., golfe Morbihan, maison tt conf., jardin, terrasse, 3 ch., calme. Tél. 02 97 46 00 55.

(85) Les Sables-d'Olonne, loue mobilhome 4 personnes, août, 280 €/sem. Tél. 06 88 15 60 79.

Lorient, loue maison 2 pers. max., tout conf. Tél. 02 97 64 19 49.

Nice port, 2 p. + cuis. meublé, 275 €/s., h.s. 500 €/m. Tél. 04 93 44 85 28.

Ht-Var, parc. nat., mas 4 p., jard., vue, 250 €/s. Tél. 04 93 44 85 28.

Sud Ardèche, gîte T3, juill., 300 €/s. Tél. 07 53 53 08 15.

(34) Cap-d'Agde, T2, cab., rés., pisc., tennis, 150 m mer, garage priv., prox. com. Juill. 400 €/s., août 500 €/s. Tél. 04 75 53 08 15.

(83) Les Issambres, 2 pces, jardinet, ds rés. pisc., prox. plage, com. Tél. 04 78 73 38 88.

Coll. loue Paris pr. Luxembourg, 3 pers., 275 €/sem. Tél. 04 78 37 96 86.

Htes-Pyrénées, coll. loue préf. qz/mois, juillet, maisonnette indép., jardin, 2/3 pers., 250 €/s. Tél. 05 62 36 82 92.

(95) Ermont, à louer pav. 60 m², 400 €/mois. Tél. 01 34 14 01 40.

Nice, St-Pierre-de-Féric, appart. ds la ville, indép., séjour 32 m², s.d.b., petite ch., cuisine équipée, vue, clim., t.v., classé ***, park., 700 €/qz. Tél. 04 93 44 48 68.

Gde-Motte, studio 4 p., pisc., accès direct plage (100 m), 410 €/s. Tél. 04 66 64 55 82.

Festival Avignon, loue Le Pontet 15 mn, bus, studio 2 pers., cuisine, w.c., douche, calme, parking privé, 300 €/sem. Tél. 04 90 32 35 23.

Été, loue 60 m², 5/6 places, Paris, 440 €/sem. Tél. 01 40 30 37 19.

Paris, Botzaris, coll. loue août maison 4 p., ch. bébé, cour privée, calme, bcp charme, 650 €/qz, park. facile. Tél. 06 99 77 52 29.

A louer, villa 4 ch., 15 km nord Montpellier, bel environnement, 570 €/s. Tél. 04 67 59 75 19.

(83) Le Pradet, loué été villa 5/6 pers., mer, calme, prox. comm. Tél. 04 94 14 01 19.

Loue bungalow Andalousie, océan, bord de plage, 3/5 couchages, 450 €/sem., 350 € h. sais. Rens. 06 16 28 09 59, 06 21 70 18 70.

Aix-en-Prov., loc. T3 centre-ville, 6/8 pers., 5/7-30/8, 250 €/sem., 800 €/mois. Tél. 06 21 50 17 53 ou 04 42 51 16 77.

Sud Ardèche, loue villa 6 pers., tt conf., 30 km gorges, juin, juil., août. Tél./fax : 04 75 36 95 95 / 06 73 02 28 93.

(29 S), Douarnenez loue maison 6 pers., tt conf., 50 m du port de pêche, jardin, 500 € à 600 €/sem., juillet, août. Tél. 02 98 92 77 96.

Guadeloupe, studio, 150 €/sem., tout confort, clim., t.v., cuisine, jardin. Tél. 06 90 36 08 57. oceanes@ifrance.com

Loue Aur/Alpe-d'Huez, st. 4 p., très ensol., 190 €/s. Tél. 04 76 56 82 84.

(17) A l. prox. mer, meub., T3, jard., conf., calme, 275 €/sem. Tél. 05 46 97 47 51.

Portugal, bord mer, golf, loue maison particulière dans petite ville typique de pêcheurs. Tél. 05 53 40 92 00. ericeirafd@hotmail.com

Marseille, prox. Prado, F2, gd cft, dupl., 7/8°, dernier étage, balc., 890 €/15 j. Tél. 06 89 95 56 29.

Nice, 2 p., parc, 5°, gde terrasse, vue mer, 5 mn mer, park. Tél. 04 93 97 35 95.

3/4 h Nice, ds village, montagne, appart. 4 p., tt conf. Tél. 04 93 97 35 95.

(34) Grande-Motte, stud.-cab., 38 m², r.d.c. jardin, park., 4 pers. 380 €/sem., calme, devant plage, du 12 au 26/07. Tél. 06 73 33 10 22.

Rome, appart. Tél. 02 48 77 01 71.

Toscane, mais. Tél. 02 48 77 01 71.

Briançon, T2 31 m², 6 couch., 300 à 600 €/quinz. Tél. 04 92 20 18 47.

Var, 5 km mer, F2 ds vieux village, prox. comm., 300 €/sem. Tél. 04 94 21 25 76.

Nice, loue bel appt, 2 ch., 6 couch., salon, cuis. équip., balc., garage, sem., quinz. Tél. 04 93 05 81 21, 04 93 05 88 57.

Paris 5°, chbre, cuis., douche, par sem. 180 € et août. Tél. 04 76 43 15 85.

Montpellier loue août ds gd prop. : 3 ch., 2 s.d.b., cuis., pisc., espace SPA. 950 €/sem. Tél. 06 84 39 96 90.

Loue Paris 17°, appt 2 pces à fille d'enseig. du 25 sept. au 25 oct. Tél. 01 46 27 41 07.

Périgord, tt conf., 5 pers., gd terr., calme, mai à sept., sem., quinz. Tél. 05 53 50 65 11.

Près Antibes, joli studio 25 m² + terr., piscine, dans rés. 360 €/sem., juin à sept. Tél. 06 76 60 56 13.

Loue Paris-Acacias, mini studio, 5° ét., 410 €/mois. Tél. à partir du 24 juin : 02 47 28 52 28.

Col. loue Villard-de-Lans, F3, gd stat. été/hiver. Tél. 04 75 03 20 28.

Loc. Paris, Gobelin, 2 pces, 40 m², cft, 320 €/sem. Tél. 03 80 65 10 51.

Loue villa en Esp. Ampurjabrava, 6 couchages, 2 s.-de-bs, terrasse, jardin, 550 €/sem. du 12 au 19 juillet. Bigorre Arlette, Fontpédrouse. Tél. 04 68 97 05 46.

Vac. d'été à la mont. rando., bains eaux chaudes, pens. compl., 38 €/jr et par pers., hôtel-rest. chez Sylviane, 66360 Fontpédrouse. Tél. 04 68 97 05 08.

Été, Val-d'Isère, 4/5 pers., 35 m², balc. sud, prix très intéressant. Tél. soir : 04 73 35 93 61.

(26) Dieulefit, loue studio + F2, 2/4p., beau site, calme, confort, jardin. Tél. 04 75 46 89 53.

Jolie mais. ind. Rochelle, parc 200m mer, 10 mn plages, tt conf., cuis. équip., 3 ch., s.-à-m., sal., jard., loc. du 23 juin au 9 août, 630 €/sem., 1 150 €/quinz. Tél. 05 46 42 85 03 ou 06 21 53 71 11.

Paris 14°, entre Montparnasse et Denfert, stud. 30m² équ., couch. 5 pers., 350 €/sem. Tél. 06 81 84 14 21.

Loue près Bergerac, gde mais. camp, 9 pers., 400 €/sem. Tél. 05 53 94 78 03.

(87) Bellac, juil./août/sept., 40 km Limoges, 80 km Poitiers. Villa état neuf, accès jardin. Rdc : cuisine + séjour, douche, w.c. 1° étage : 2 chambres (2 lits de 2 pers.), wc + sdb. 2° ét. : gde chambre, (4 lits 1 pers.), wc + sdb. Loc. 540 €/sem. Tél. 01 48 20 85 64.

Loue début juillet et fin août, app. 5 pers., 1000 m, vue sur Durance, portes du Queyras, 270 €/sem. Tél. 04 92 45 00 77.

Loue Paris 9e, F3, ttes vacs scol., 400 €/sem. Tél. 01 44 53 08 72.

IMMOBILIER

(13) La Ciotat, vend F4 dupl. + gar., ter. S.E., 78 m², 161 000 €. Tél. 06 82 69 74 89.

Vds st. 4 p., plein sud, multi-prop., Superdevoluy 1200, 2ms 06/09. Tél. 04 90 25 90 81.

(66) Villeneuve de la Raho. Cause retraité, coll. vend belle villa, 3 ch. + solarium, gd séjour, 2 garages, sur 400 m², terrain arboré proche lac, expo plein sud sans vis-à-vis, 10 km plage, 80 km montagne. 228 000 € (à débattre). Tél. 04 68 88 14 61 ou 04 68 55 98 08.

(94) Créteil Université. Vds T4, 82 m² + box. Prox. ts services, 139 000 €. Tél. 06 03 30 98 52.

LOISIRS

Voilier 12 m, emb. équ., vac. scol., îles Hyères, Corse, Sardaigne, Tunisie, 300 €/sem. Tél. 06 77 85 88 39.

Stages en Bourgogne : aquarelle, pastel, calligraphie-peinture chinoises. 275 €/sem. Atelier La Licorne Bleue, 21150 Flavigny. 03 80 96 20 59. www.licorne-bleue.org.

DIVERS

300 pianos de concert et d'étude en exposition, neufs, px importateur. Ex. : 1° prix 1 070 €. livr. et SAV, ds tte la France, Bechstein, Baldwin, Feurich. Ets Bion, 60510 Therdonne (5 km de Beauvais). Tél. 03 44 07 70 12, ouv. 7/7.



UN SERVICE DU SNES

DEUX CÉDÉROMS

Littérature française : Les 150 œuvres les plus étudiées dans le secondaire

Un cédérom-textes pour professeurs de lettres, contenant en texte intégral les 150 œuvres les plus étudiées en lycée et collège, du XVI° siècle à 1925, avec un outil de recherche performant : recherche de mots, associations de mots, expressions... dans l'ensemble des œuvres. Permet de couper, copier, coller, imprimer tout ou partie d'un texte en le sélectionnant comme dans un traitement de texte.

Compatible MAC - PC, 8 Mo RAM conseillé, Windows 3.X ou supérieur. Le programme de recherche nécessite PC-W95. On peut cependant rechercher des occurrences dans un texte sous Mac ou Windows 3.x.

1997 - Prix public : 59,46 € ; prix syndiqués : 44,21 €.

Les textes de référence en histoire et éducation civique en collège

Ce Cédérom contient la plupart des textes de référence, documents patrimoniaux de tous les programmes d'histoire et d'éducation civique des classes de collège, le plus souvent en texte intégral. De quoi faire gagner beaucoup de temps et combler ceux qui veulent découper eux-mêmes les extraits à faire étudier en classe. Textes numérisés pour l'insertion facile de tout extrait dans un document pédagogique à l'aide de tout traitement de texte. Réalisé par Soizick Le Pautremat, François Galaup, Patrick Lucas.

Compatible PC et Mac.

2001 - 13 euros.

BON DE COMMANDE

Nom :

Adresse :